Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1907)
Heft: 59

Artikel: Une assurance du bétail
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-256840

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ils vivent encore tous trois : l'ex-mobile, très modeste, tout naturellement toujours ; le pauvre père, très fier de son fils, et la bonne mère, plus reconnaissante que jamais envers saint Thuriau, en qui elle a une confiance illimitée.

— Et voilà, dit l'ancien capitaine des mobiles des Côtes du-Nord, l'histoire de cette gamelle.

Et l'excellent et vieil évêque répétait avec orgueil et avec sa malice ordinaire :

— Ah ! nous autres, tous les mêmes, et *Bretoun Bepred !*

Aimé Giron.

Les secours aux noyés

Un lecteur nous écrit : « Que doit-on faire pour rappeler un noyé à la vie ? J'ai eu l'occasion récemment d'être très embarrassé en pareille circonstance, et j'ai constaté que les personnes qui m'entouraient n'étaient guère mieux informées que moi. Or, on a pas toujours un médecin sous la main et ici, plus qu'en tout autre cas peut-être, il importe d'agir vite. »

En effet, la rapidité des soins est la condition essentielle d'un résultat heureux. Nous allons donc indiquer comment on peut rétablir la circulation du sang chez un noyé et le rappeler à la connaissance.

Dès que le corps est tiré de l'eau, il importe autant que possible de le porter dans une maison s'il s'en trouve dans le voisinage immédiat, surtout si l'on est en hiver. La question de la température a, en effet, une importance capitale et il est précieux d'avoir à sa disposition les moyens de réchauffer le noyé en le plaçant près du feu et en se servant de couvertures, de fers ou de briques chaudes. S'il n'y a pas de maison à proximité, on tâchera de trouver de la paille dans laquelle on l'enveloppera en le couvrant de tous les vêtements secs dont on pourra disposer.

On aura eu soin au préalable de le déshabiller en hâte, dût-on déchirer ou couper ses vêtements. Ceci fait, on couchera le malade sur le côté, la tête haute, et tandis qu'un des assistants pèsera sur la langue et chatouillera la luette avec une plume ou tout autre objet pour provoquer le vomissement de l'eau absorbée, un autre, ou plusieurs autres, pratiqueront des frictions énergiques sur le tronc et sur les membres du noyé afin de rétablir la circulation du sang. Pour cela on emploiera soit une brosse, soit un tampon de paille, soit un morceau de toile rude ou les mains à défaut de mieux. La friction sera vigoureuse et continue jusqu'à ce que la chaleur reparaisse.

Si la respiration ne se rétablit pas, il faut s'efforcer de la rétablir artificiellement. On place le malade sur le dos, la tête et la poitrine un peu élevées, puis on lui élève, sans brusquerie, les bras qu'on ramène en arrière pour les abaisser ensuite le long du corps. On continue cette opération qu'on peut remplacer, en cas d'insuccès, par l'insufflation d'air faite à l'aide d'un tube, d'un soufflet ou de la bouche, mais sans excès afin de ne pas amener des déchirures pulmonaires.

On peut enfin très utilement chatouiller les narines du nez avec les barbes d'une plume et placer sous le nez un flacon d'alcali volatil.

Il va sans dire que cela ne doit pas dispenser d'envoyer, si on le peut, chercher le médecin dès que le noyé est hors de l'eau. Tant mieux si avant son arrivée le résultat souhaité est obtenu.

Docteur Jack.

Une assurance du bétail

contre la fièvre aphteuse

La recrudescence de la fièvre aphteuse chez nos voisins et l'introduction fréquente de la maladie chez nous ont fortement alarmé ces derniers temps nos paysans, et ont attiré leur attention toute spéciale sur les dangers de l'importation du bétail de boucherie pour nos étables. En présence de l'agitation irresponsable partant des villes, qui demande une application plus coulante des mesures de protection si absolument nécessaires par la Confédération, il ne faut pas s'étonner, dit M. Laur, dans le *Paysan suisse*, si dans les milieux agricoles on peut constater des tendances toutes opposées demandant une protection plus efficace.

C'est sans doute pour cela aussi que plusieurs personnes, entre autres M. Engeler de Gündelhardt-Thurgovie, ont demandé à M. Laur que le secrétariat suisse des paysans étudie la question de la création d'une caisse d'assurance pour couvrir le dommage causé par la fièvre aphteuse.

Cette idée semble mériter, en effet, qu'on lui porte une attention toute spéciale, et il est peut être opportun de soumettre quelques idées à ce sujet à la discussion publique.

L'assurance contre les épizooties n'est possible que si elle comprend un territoire suffisamment grand. Pour les caisses d'assurance du bétail, les risques à courir seraient beaucoup trop grands. Aussi on vient de soi même à proposer une assurance générale pour toute la Suisse. Ce qu'il y aurait de mieux, ce serait de créer une caisse nationale ayant un caractère obligatoire. Mais pour cela, il faudrait reviser la constitution, et il y aurait lieu de craindre en présence des grandes tâches qui attendent leur solution sur le terrain fédéral ces prochaines années qu'on pourrait en attendre la réalisation encore longtemps. C'est ainsi que pour le moment il ne reste qu'un moyen, soit l'association mutuelle.

Mais ici, aussi, on se trouve aussitôt en présence des difficultés de l'organisation, surtout en ce qui concerne l'estimation du dommage. Qui est-ce qui en sera chargé ?

On tournera cette difficulté assez facilement en renonçant de prime abord à cette estimation, et en fixant une indemnité déterminée pour chaque animal assuré atteint de la maladie. On pourrait la fixer p. ex. à

50.— fr. par tête de gros bétail.
20.— » par tête de jeune bétail avec dentition de lait complète et pour les veaux de plus de 60 kg. de poids vif.
10.— » par veau, porc, mouton ou chèvre.

Les porcelets, agneaux et chevreaux ne seraient pas compris dans l'assurance.

L'assurance ne s'occuperait pas des effets de la maladie. Dès qu'il serait attesté par certificat du vétérinaire et de l'inspecteur du bétail que tous les animaux sont assurés et qu'ils ont été atteints par la contagion, l'assurance devrait payer l'indemnité. On pourrait ainsi se passer des agents et experts et faire encore de nombreuses économies.

Les pertes réelles seront dans la règle au moins du double de l'indemnité que nous avons fixée plus haut. On ne doit toutefois pas aller trop loin, vu que sans cela il n'y aurait plus le même intérêt à combattre la contagion chez les paysans, et des personnes peu scrupuleuses pourraient même trouver avantage en infectant intentionnellement leur bétail.

Quant aux primes nécessaires pour couvrir les frais de l'assurance on peut établir en principe le compte suivant :

Dans les seize années 1890—1905, ont été atteintes par la maladie en moyenne par an : environ 12,000 têtes de bétail bovin et 6,800 têtes de petit bétail (porcs, moutons et chèvres). Nous estimons que le bétail se répartit comme suit :

500 veaux à 10.— fr. =	5 000 fr.
3,000 têtes de jeune bétail bovin à 20 fr. =	60,000 »
3,500 têtes de gros bétail à 50 fr. =	425,000 »
Indemnités totales par an	490 000 fr.

L'effectif total moyen du bétail a été pendant cette période de 1,340 000 têtes. Cela ferait en chiffres ronds 37 cts. par tête de bétail. En payant 1 % de l'indemnité assurée, donc 10 cts. par veau, 20 cts. par tête de jeune bétail, 50 cts. par tête de gros bétail, cela devrait plus que suffire pour couvrir les indemnités. Il y aurait encore lieu de prélever un supplément de prime pour couvrir les frais d'administration, frais qui seraient d'autant plus faibles que l'assurance serait plus utilisée.

Pour les porcs et le petit bétail 6 cts. par tête pourraient déjà suffire.

Comme le danger de la contagion est très variable localement, il ne serait que juste de faire un classement suivant ce danger. Le bulletin fédéral des épizooties permettrait facilement depuis 1886 de faire ce classement par communes ou districts. La prime par tête de gros bétail pourrait aller, par exemple, de 20 cts. à 1.— fr.

Les très grandes variations de la contagion obligeraient de créer un fonds de réserve considérable. Il est bien possible que les premières années les primes ne suffiraient pas à couvrir les indemnités si une forte épidémie venait à se déclarer.

Pour couvrir le dommage causé par la maladie en 1897 sur la base de nos indemnités, il aurait fallu trois millions de francs au bas mot. Pour répartir ces risques sur un plus grand nombre d'années, le fond fédéral des épizooties qui atteint aujourd'hui plus de deux millions de francs devrait servir de couverture gratuite à l'agriculture, dans le sens toutefois que les sommes avancées en cas de déficit devraient être remboursées par les bonis d'exercice des années suivantes. L'assurance devrait aussi créer un fonds de réserve à elle propre et devrait l'épuiser d'abord avant de pouvoir mettre à contribution le fonds fédéral. Si une fois le dommage dépassait même les ressources du fonds des épizooties, et pour le cas où d'autres ressources ne pourraient pas être mises à contribution (p. ex. subventions de la Confédération et des cantons) la caisse d'assurance devrait avoir le droit, ou bien de prélever un supplément de prime ou de réduire l'indemnité.

On est en droit d'attendre aussi que la Confédération et peut-être aussi les cantons contribueraient à l'assurance par des subventions régulières. La caisse serait sans doute viable sans elles, mais si jamais elles sont justifiées, c'est bien ici le cas.

Le bétail de boucherie étant importé dans l'intérêt des consommateurs, ce sont bien eux qui portent la plus grande part de responsabilité à ces épidémies. Aussi, il est du devoir de l'Etat de prendre au moins une partie des frais découlant de ces risques à sa charge. Naturellement qu'il faudrait alors lui réserver un certain droit de surveillance et d'ingérence dans l'administration et l'organisation de l'assurance.

Pour donner rapidement une grande propagation à l'assurance, on devrait, conclut M. Laur, prévoir l'assurance collective du bétail pour les cantons ou les communes. Il y a lieu de croire que là où l'assurance du bétail existe, on ferait un fréquent usage de cette faculté.

Ce serait là un service méritoire que rendrait l'Union suisse des paysans à l'agriculture du pays en organisant une caisse d'assurance sur ce modèle. Ce devrait être naturellement une institution absolument indépendante financièrement, mais qui quand même se trouverait sous la direction de l'Union. Dans les détails, nos propositions peuvent sans doute être modifiées et complétées sur bien des points. Elles donnent cependant une base de discussion pour l'entrée en matière sur la création d'une caisse de ce genre. C'est dans ce sens que nous les soumettons à nos lecteurs et aux agriculteurs.

Philémon et Baucis

Deux bons paysans, le mari et la femme, vivent dans leur chaumière, n'ayant pour tout bien qu'un cheval. Ce peu leur suffit.

La vieille paysanne a bonne humeur; elle approuve tout ce que veut son homme; pour tous ses actes, elle n'a qu'une même phrase :

— Ce que le vieux fait est bien fait.

Or, un jour, elle lui dit :

— Tu es malin; si tu emmenais notre cheval à la foire, peut-être en tirerais-tu bon parti ?

— Tout de même ! répond l'autre.

Et le voilà parti sur sa bête. Chemin faisant, il rencontre un gars qui piquait une vache devant lui.

— Eh! eh! songe-t-il, voilà une vache qui ferait bien mon affaire. Je sais bien qu'un cheval vaut plus cher qu'une vache, mais bah!... une vache nous rendra tant de services, puis, on vend le lait!

Il appelle donc le gars et lui propose l'échange, que l'autre s'empresse d'accepter.

Le voilà donc avec sa vache. Il continue sa route.

Un peu plus loin, nouvelle rencontre : c'est un paysan qui mène un mouton au marché :

— Ma foi, marmotte le vieux, je ne sais pas si un mouton ne nous sera pas plus utile qu'une vache. Un mouton n'a pas besoin d'être gardé; on l'attache à un piquet et tout est dit, sans compter que la laine est de bon rapport chaque année...

Il hèle l'homme au mouton : nouveau troc.

Le vieux est tout content et se félicite. A peu de distance de la ville, il aperçoit une femme qui pousse à coups de gaule une oie énorme :

— Oh! la belle oie! s'écrie-t-il. Ma pauvre vieille serait bien contente d'en manger une pareille!...

Je vous laisse à penser que la femme ne se fit pas prier pour changer son oie contre le mouton !

Cependant, le vieux continue à faire des trocs de cette force; dix pas plus loin, il aperçoit une poule et se persuade aisément qu'une poule est bien plus utile qu'une oie; son dernier marché est de changer la poule contre un sac de vieilles pommes, parce qu'il se rappelle à temps que sa commère adore les vieilles pommes.

Le voilà donc arrivé en ville; il monte à l'auberge, son sac de pommes à la main, et, tout ravi, raconte sa série de marchés.

Dans un coin se tient un mylord cousu d'or. Il éclate de rire et s'écrie :

— Eh bien! mon brave homme, tu peux te vanter que tu seras bien reçu quand tu rentreras chez toi!

— Vous ne connaissez pas ma vieille.

— Je parie cent guinées qu'elle te bat.

Le paysan accepte le pari. Le mylord le prend dans sa voiture et ils arrivent tous les deux à la chaumière. On s'assoit, puis :

— La vieille, j'ai changé mon cheval contre une vache.

— Bravo! une vache est bien plus utile.

— J'ai changé la vache contre un mouton.

— Et tu as eu raison; un mouton nous sera si commode !

— Oui, mais c'est que j'ai changé le mouton contre une oie.

— Tant mieux! quel bon repas nous allons faire !

— Malheureusement, j'ai changé l'oie contre une poule....

— Quelle bonne idée! Une poule fait des œufs et nous n'en manquerons plus désormais.

— Diable! et moi qui ai changé la poule contre un sac de vieilles pommes ?

— Parce que tu t'es rappelé que je les aimais ? Faut que je t'embrasse. Décidément, ce que fait le vieux est bien fait.

L'Anglais paya les cent guinées, et les deux braves gens furent plus riches que par le passé, tout cela parce que.... parce que « ce que faisait le vieux était bien fait! »

ANDERSEN.

Petites recettes

Le froid aux pieds. — A force de patauger dans l'eau, dans la boue et dans la neige, pour peu que les bottines ou les souliers soient de qualité défectueuse, les pieds se mouillent et se refroidissent...

Que faire pour éviter cette humidité et ce refroidissement ?

C'est bien simple.

Point n'est besoin d'avoir recours à des chaussures à double ou à triple semelle, à des bottes fourrées, à des combinaisons plus ou moins exotiques qui coûtent fort cher et qui ne préservent rien du tout après une heure de marche !

Le moyen est plus radical et beaucoup moins coûteux...

Il consiste tout bêtement, le matin, en se levant et avant de mettre bas ou chaussettes, d'envelopper les pieds avec une feuille de vieux journal. Autant que possible, on évitera de faire des plis au papier et de se servir de papier trop cassant... On peut d'ailleurs, dans ce cas, le froisser au préalable, et après lui avoir donné ainsi une certaine souplesse, envelopper les pieds avec soin.

Ceci fait, on enfile bas ou chaussettes et on met bottes, bottines ou souliers.

Ainsi muni de sa cuirasse, le pied peut aller à l'aventure; il n'a à craindre ni le froid ni l'humidité; après deux ou trois heures de marche ou de station dans la neige, l'eau ou la boue, il conservera une douce chaleur et ne présentera aucune trace d'humidité.

Même pendant la nuit, le papier remplacera avec un avantage immense les fers, bouillottes, moines, bas de laine et autres objets antihygiéniques au plus haut point; il préviendra les engelures et donnera aux malheureux dont les souliers baillent plus qu'il n'est nécessaire, l'apparence de chaussures à 36 fr. 90 !

* * *

L'encre à écrire. — Un instituteur voulait savoir comment on pouvait composer une bonne encre, nous le demande. Voici une formule d'encre inoxydante qui pourra rendre service à tout le monde.

Bois de campêche, 500 gr., eau 5 litres.

Faites bouillir et réduire à 4 litres, passez et ajoutez 50 gr. de chromate jaune de potasse. Cette encre n'oxyde pas les plumes métalliques.

* * *

Pastilles parfumées. — Comment fabriquer des pastilles odorantes pour parfumer les appartements.

Nous allons prendre :

Poudre de charbon léger, 192 grammes; benjoin 30 grammes; laudanum 4 grammes; baume de tolu 14 grammes; santal citrin, 16 grammes; nitrate de potasse, 8 grammes.

Et nous formerons une pâte avec un mouillage de gomme adragante.

De cette pâte, on façonne de petits cônes qui brûlent parfaitement lorsqu'on y met le feu et dégagent une fumée odorante et désinfectante.

Maintenant quelques recettes culinaires.

Eau de toilette : il s'agit de la célèbre eau de la Reine de Hongrie si fort en honneur autrefois.

Dans un litre d'alcool dit 3/4 faites infuser pendant quinze jours :

Sommités fleuries : de romarin, 400 grammes; de marjolaine, 100 grammes; de lavande 100 grammes.

Passez et filtrez après les quinze jours d'infusion. Vous aurez une eau de toilette très tonique pour la peau.

Voici pour commencer un excellent potage d'hiver :

Faire cuire à l'eau un demi-litre de pois cassés, en mettant dans la même eau, une pincée de persil et la moitié d'un poireau. Passer au tamis après cuisson, et ajouter le beurre, puis la liaison de jaunes d'œufs, mettre ensuite les croûtons frits dans du beurre.

Un bon poisson, également d'hiver, c'est le gabillaud ou la morue fraîche. Ce poisson est généralement assez peu prisé, car peu de cuisinières savent bien l'accommoder. Essayez un peu ma recette et vous trouverez j'en suis sûre, le gabillaud délicieux.

Laver, vider un gabillaud, le couvrir de sel et le laisser reposer pendant 24 heures. Deux ou trois heures (suivant sa grosseur), avant dîner le mettre dans une poissonnière remplie d'eau bouillante; faire cuire sans bouillir; écumer comme un pot-au-feu; retirer, placer sur un fourneau en couvrant la poissonnière; laisser cuire sans bouillir pendant deux heures; on sert comme l'alose au naturel, avec un cordon de pommes de terre et dans une saucière du beurre frais tiédi, avec du sel. On peut aussi le servir avec une sauce blanche.

Editeur-imprimeur : G. MORITZ, gérant.